

04/10

COMMISSION PARITAIRE**PROCES-VERBAL****de la séance du 3 mai 2010****Présents :**

Hadrien CLOUET, Raphaëlle RÉMY, Louisa ACCIARI, Maté BAGOSSY, Laurent SUSTER, Charlotte JOUBERT, Patrice LÉGER, Pilar CALVO ALVAREZ, Robert SKIPPON, Gaspard GANTZER, Charles-Henri LARREUR, Daniel MUGERIN, Jérôme GRONDEUX

Assistaient à la séance

Frédéric PUIGSERVER	Président de la Commission paritaire
Hervé CRES	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Julien PALOMO	Chargé de mission à la DES
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Jérôme GRONDEUX	Maître de conférences à Paris IV, enseignant à Sciences Po
Pascale LECLERCQ	Responsable du Pôle Numérique à la DES
Melissa MUNDELL	Responsable pédagogique du Master Affaires internationales
Jacques DE CHAMPCHESNEL	Responsable pédagogique du Master Affaires internationales
Benjamin DALLET	Responsable des formations, DRH
Sophie DELMOTTE	Chargée de projet, DRH
Ghassan SALAME	Directeur de l'Ecole des Affaires internationales
François CAVALIER	Directeur de la Bibliothèque
Mireille FOMENKO	Responsable des bibliothèques des campus

*

* *

I.	Présentation du projet de l'Ecole des Affaires Internationales de Sciences Po	p. 2
II.	Prêts documentaires sur les campus en région	p. 10
III.	Point d'information sur la dématérialisation du processus de recrutement des vacataires	p. 15
IV.	Etude sur la modification des statuts du BDE	p. 13
V.	Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2010	p. 18
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 19

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 3 mai 2010

La séance est ouverte à 18h00 et présidée par Frédéric Puigserver.

Il propose de commencer la séance. Ce soir, l'ordre du jour est particulièrement chargé et des questions particulièrement importantes vont être débattues.

Avant de commencer, il livre à la réflexion des membres présents un des aspects de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui a consisté, à l'Assemblée nationale, à prévoir dans son règlement intérieur « *le temps programmé* ».

Ce temps permet de contenir, dans certaines limites temporelles, le débat sur certaines questions. Il livre cette idée un peu comme un élément de réflexion, pour leur dire qu'il souhaiterait, pour la bonne marche des débats, que soient respectés le temps imparti et le planning.

I. PRESENTATION DU PROJET DE L'ECOLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE SCIENCES PO

Frédéric Puigserver fait un point d'ordre.

Il s'agit d'un premier débat organisé au sein de la Commission paritaire. Ce débat donnera lieu à une deuxième inscription à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire, de juin. C'est en juin seulement qu'aura lieu formellement le vote de la Commission paritaire. Autrement dit, ce soir, il s'agit d'une première présentation, d'un premier temps du débat. Il sera suivi par la mise en place d'un groupe de travail, dont les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux membres de la Commission. C'est à la suite des travaux qui auront eu lieu en groupe de travail que, véritablement, la Commission paritaire pourra se prononcer.

C'est une réforme importante à de nombreux égards pour Sciences Po. C'est une réforme importante parce que la matière des Affaires Internationales est importante pour Sciences Po. Cette réforme est ambitieuse parce qu'elle se donne précisément pour objectif de restituer à Sciences Po la place qui a toujours été la sienne, dans l'étude, la sociologie et l'histoire des relations internationales. On peut penser que cette place n'a pas toujours été très satisfaisante ces dernières années, notamment au regard des conditions de placement des étudiants sur le marché du travail. C'est une réforme importante pour ce motif-là. C'est aussi une réforme importante parce que, d'une certaine façon, elle augure des chantiers qui seront appelés à se créer dans d'autres matières.

Pour présenter le contenu de cette Ecole des Affaires Internationales, il passe la parole à Monsieur Ghassan Salamé.

Ghassan Salamé remercie la Commission de lui donner l'occasion de présenter cette Ecole. A ce stade, le projet est très avancé. Il parlera peu, pour donner l'occasion aux élus de lui poser des questions. Il sait que l'ordre du jour est assez lourd, et répondra aux questions après cette présentation liminaire.

Il s'agit en réalité d'un vrai projet pédagogique, pas d'une réforme idéocratique. Quel est-il ici ? Le projet pédagogique inclut l'idée mentionnée par monsieur Puigserver d'un niveau de placement, après les études, plus bas que ce qu'il était il y a 30 ans dans la section internationale (devenue le Master d'Affaires

Internationales depuis). Il ne nie pas qu'une des ambitions du Master soit d'atteindre la moyenne de Sciences Po au niveau du placement.

Le projet intellectuel concerne précisément l'insertion de Sciences Po dans un réseau international, extrêmement compétitif en matière d'introduction des étudiants aux métiers de l'International. Il s'agit de marier certains points forts de Sciences Po, notamment les traditions du tronc commun et des conférences, mais également les différentes manières de présenter la matière d'enseignement (de la conférence à l'amphithéâtre, en passant par plusieurs paliers d'agrégation des étudiants). Il s'agit aussi de faire appel à la fois à des universitaires de renom et à des praticiens dans chacun des domaines et à des personnes dans le corps enseignant qui peuvent aider à l'introduction intellectuelle et aussi professionnelle de la matière. Tout cela est cristallisé dans ce projet d'Ecole.

Il y a aussi une volonté de mettre Sciences Po au niveau des grandes universités mondiales, en ce qui concerne l'International. Certains des élus présents savent qu'il est arrivé à Ghassan Salamé d'enseigner dans certaines de ces universités (MGIMO à Moscou en 1993, SIPA de Columbia ces dernières années, et avant cela Los Angeles). L'idée a donc germé que Sciences Po mérite son rang, non seulement dans les différents secteurs où il était déjà connu, mais également dans la préparation des métiers internationaux.

Comme cette mission lui a été confiée après les inscriptions commencées en octobre dernier, il était hors de question d'introduire le nouveau master par rapport aux différentes filières qui existaient déjà, puisque les inscriptions se faisaient sur l'ancienne maquette Master Affaires Internationales.

En réalité, les 5 filières qui existaient déjà (Sécurité Internationale, Management Public International,...) ont été prises en considération. Un travail de fourmi a été fait autour de ces dernières. Il s'agissait d'aller voir chaque cours et ce qui y était enseigné. Il a fallu savoir comment éviter que la même matière ne soit enseignée plusieurs fois, comment améliorer l'offre, comment faire appel à des professeurs de renom pour venir combler les trous dans le cursus demandé.

Aussi, moralement et éthiquement d'abord, intellectuellement ensuite, il a fallu pouvoir dire si l'on accorde un master en Sécurité Internationale ou en Développement durable à quelqu'un et enfin ce que cela exige. La réflexion part d'abord de l'aval et pas de l'amont, en se demandant quel est l'avenir professionnel de cet étudiant.

Ensuite, il y a un retour en arrière, pour se poser la deuxième question. Pour mériter un master dans chacun de ces domaines, quelles sont les choses qu'on ne peut pas ne pas enseigner ? Quel doit être le bagage pour donner à cet étudiant un véritable avantage sur le marché du travail ?

Ensuite, quels sont les professeurs qui peuvent véritablement faire cela ? Il faut d'abord se demander quel est l'intérêt de l'étudiant, ensuite quel est le curriculum qui prépare cet étudiant à entrer sur le marché du travail, et enfin quels sont les meilleurs professeurs pour cela.

Tout cela fait qu'il y a une offre qui partait d'à peu près 180 cours. Monsieur Salamé précise qu'au cours des 3 derniers mois, il s'est intéressé personnellement à chacun de ces cours. Il a annulé son enseignement à Columbia pour se consacrer à chacun de ces cours et regarder comment l'améliorer, comment remplacer ce qui est donné par quelque chose de plus ambitieux, riche et utile à l'étudiant.

Ainsi, a été créée une offre de 250 cours pour les 5 masters. Sans aucune forfanterie, il la considère comme au moins égale, voire même supérieure, au curriculum de plusieurs écoles internationales où il lui est arrivé d'enseigner. Toutes ces écoles sont réunies dans une espèce d'association qui s'appelle l'APSIA, dont Sciences Po fait partie, mais qui, jusqu'ici, n'y était pas très actif. Monsieur Salamé ajoute qu'elle va le devenir davantage. Dans le projet intellectuel a été introduite la possibilité, suite à des discussions avec des responsables d'organisations internationales, de firmes multinationales, de connaître quel profil d'étudiant ils ont envie d'avoir.

Une chose a été vite comprise : en réalité, il faut que chacun de ces masters soit accompagné, pour rendre l'étudiant plus solide, de véritables mineures. Il faut une plus-value qui tienne au choix électif de l'étudiant, qui force son profil intellectuel et professionnel. C'est pourquoi a été créée de toutes pièces toute une série de mineures, que les étudiants prendront avec leur master, comme complément.

La moyenne européenne est d'à peu près 600 heures. Si nous voulons rester dans ces 600 heures, l'idée est qu'il y ait un tronc commun d'à peu près le tiers, avec des matières où nous sommes certains que les étudiants ont eu un nivellement par le haut. Ces matières concernent l'International, la Sécurité internationale, l'Economie internationale, mais sont également des matières professionnalisantes et obligatoires pour les étudiants de l'Ecole.

Au niveau quantitatif, un laboratoire spécial pour l'Ecole va être mis en place pour les étudiants, basé sur les méthodes quantitatives, pour mieux les préparer à cela.

Ensuite, il y a 200 heures qui correspondent au deuxième tiers. Celui-ci correspond à l'enseignement du master choisi.

Enfin, il y a 200 heures qui sont faites de 2 mineures que l'étudiant choisit en toute liberté. Il va y avoir une offre d'une douzaine de nouvelles mineures, considérées comme utiles en tant que complément à la formation de l'étudiant (Santé globale, Droits de l'homme, Migrations, Energie internationale). Ces matières font que l'étudiant, lorsqu'il sera sur le marché du travail, va avoir un tronc commun internationaliste solide, doublé d'un master où l'essentiel est garanti. S'il prend Sécurité internationale, il aura nécessairement étudié la prolifération, le terrorisme, la guerre, le processus de paix. Il aura certainement eu des ateliers de résolution de conflit.

Concernant les deux mineures qui sont des compléments, il suffit d'imaginer un étudiant qui prend un master en Sécurité internationale. Il aura eu le tronc commun de tout internationaliste qui se respecte, ainsi que l'enseignement de Sécurité internationale, ainsi que, par exemple, une mineure sur l'Amérique latine et une autre sur les droits de l'homme. Il aura un diplôme qui garantit son niveau d'internationaliste. Il y aura sa spécialisation en Sécurité internationale et il aura deux avantages supplémentaires grâce aux deux mineures complémentaires. Il y aura une large palette de mineures, à la fois thématiques et régionales.

Bien entendu, un des 4 semestres du master sera consacré à un stage ou à une formation en atelier, ou à un travail sur le terrain. Car les masters n'ont pas tous la même exigence pour ce semestre hors les murs. Pour certains, ce sera un stage en entreprise, pour d'autres des travaux plus intellectuels sur le terrain. D'ailleurs, ce ne sera pas nécessairement le troisième semestre d'enseignement, parce qu'il y a certains masters qui préfèrent que ce soit le quatrième, notamment ceux qui doivent envoyer leurs étudiants en entreprise. L'Ecole sera assez flexible pour répondre aux différents besoins des différents masters.

Frédéric Puigserver remercie beaucoup Ghassan Salamé et appelle à une série de questions.

Gaspard Gantzer remercie Ghassan Salamé pour sa présentation. Il est incroyablement séduit par ce projet. Il souhaite juste avoir quelques petits éclaircissements pour nourrir le débat.

Le premier est de savoir quelles sont les grandes typologies de débouchés qui sont visées en France et à l'étranger.

Le deuxième est de savoir si des partenariats spécifiques avec des universités étrangères dont le Professeur Salamé a parlé, sous forme de jumelage (ou autre), sont envisagés.

Le troisième est, et Gaspard Gantzer pense qu'il faut se positionner dans le cadre d'une compétition internationale (en tout cas d'un panorama international dans lequel il y a d'autres écoles), de savoir si Sciences Po apportera sa vision très politique des choses, sa vision des relations internationales, que cela soit sur le domaine scientifique et même politique. Car, sur ce dernier domaine, Sciences Po a certainement, au-delà du curriculum, aussi une théorie et une vision des choses à donner. Sciences Po a vocation à former des hauts dirigeants des secteurs public et privé, des universitaires : auront-ils une couleur, une marque ?

Enfin, sa dernière question, dont il pense que les étudiants en parleront, est la question de l'accès à cette Ecole : comment se fera-t-il ?

Frédéric Puigserver propose de continuer sur une série de questions, avant de laisser répondre Ghassan Salamé.

Pour le Mét et Laurent Suster, il y a tout d'abord un certain flou sur ce que seront les maquettes pédagogiques qui suivront ce projet. Il est donc difficile de se positionner là-dessus. En fait, aujourd'hui, le Master Affaires Internationales pose beaucoup de problèmes. Il y a beaucoup d'étudiants, il y a un problème d'insertion professionnelle. Il y a 83 % d'insertion, ce qui est plus faible que la moyenne des étudiants français. Et cela provoque un taux de chômage plus élevé que la moyenne des étudiants français. Enfin, il y a un problème d'image puisque, comme l'a dit Ghassan Salamé, l'Ecole est peut-être moins reconnue qu'elle pouvait l'être auparavant. Tout cela nécessite un changement, et sur ce point-là, Laurent Suster rejoint Ghassan Salamé. Cela lui semble tout à fait pertinent et intéressant. Dans le projet est mentionné « *une école pour former dans le droit international, dans l'économie internationale et dans les relations internationales* » : dans le monde globalisé d'aujourd'hui, c'est tout à fait essentiel et cela devrait être le cœur même de l'activité de Sciences Po.

Il rejoint aussi la question de la sélection et de l'accès à l'Ecole. Si Monsieur Salamé parle du niveau d'anglais et d'une deuxième langue nécessaire, pourquoi ne pas clairement dire qu'il s'agirait d'une Ecole

qui sélectionnerait sur le niveau de langue des élèves ? Tout élève possédant un certain niveau d'anglais, voire d'une deuxième langue, pourra accéder ou, dans le cas contraire, ne pourra pas. Pourquoi ne pas être plus clair là-dessus ?

Enfin, transformer les masters en Ecole : quel est finalement le but derrière cette transformation ? Est-ce qu'il s'agit juste de cosmétique ? Est-ce qu'il s'agit vraiment d'une transformation de la méthode de gestion des masters ? Pourquoi cette transformation ?

Pour la question suivante, Frédéric Puigserver rappelle qu'il souhaiterait que les questions soient ciblées et courtes, de façon à avoir un temps de réponse suffisant. La fonction tribunitienne de la Commission paritaire pourrait, il le croit sur ce sujet, être un peu mise de côté, au moins pour ce soir.

Patrice Léger demande quels sont les critères précis de sélection. Ne porteront-ils que sur les langues ? Est-ce qu'il y aura un nombre limité d'étudiants choisis par filière ? Quels sont exactement les critères de sélection globaux ?

Il est mentionné à plusieurs reprises que les mineures peuvent devenir des masters en bonne et due forme et Patrice Léger demande si on peut lui préciser la vision à long terme sur ce sujet.

De plus, lors de la dernière Commission paritaire, il avait été question de la création d'un master en Development Practice et aussi qu'il y aurait, a priori pour 2011, la réintroduction du master en Economie du Développement : comment va avoir lieu cette intégration et est-elle prévue ?

Rejoignant Monsieur Gantzer sur cette question, il demande également quels sont les changements au niveau des accords pour les nouveaux masters ? Y-a-t-il de nouveaux doubles masters ou restent-ils les mêmes ? Est-ce que la transformation de l'Ecole va les changer ?

Pour l'UNEF, Raphaëlle Rémy n'a pas que des questions mais aussi des remarques. Elle espère que la Commission paritaire pourra prendre le temps de l'écouter.

Sur le plan, d'une manière générale, l'UNEF trouve qu'il est encore une fois malheureusement assez peu clair. Elle a quelques précisions à demander, en plus de grandes inquiétudes à exprimer, concernant à la fois l'articulation de ce master avec les autres masters de Sciences Po (notamment en recherche) et la question du principe de sélection à l'entrée.

Avant tout, elle fait une remarque plus générale sur l'organisation même du master. Cette transformation d'un master en école peut poser problème à l'UNEF. Avec une direction plus managériale, elle trouve que cette Ecole des Affaires Internationales en pose l'exemple type. Avec deux instances créées nommées, par Ghassan Salamé lui-même, Comité scientifique et Conseil de surveillance, elle voudrait avoir quelques précisions sur les pouvoirs effectifs de ces deux instances.

Ensuite, concernant les points à préciser, elle a un peu toujours cette impression de brume. L'UNEF aimerait bien avoir une maquette pédagogique plus claire. En effet, en plus de la question soulevée par Patrice Léger des mineures-incubateurs (nom qui semble étrange), l'UNEF lit en page 2 « *une éventuelle transformation au cours de l'année en master en bonne et due forme* ». Il en est de même pour les mineures d'études régionales et elle veut, par rapport à cela, souligner la peur d'une concurrence avec les mineures du programme doctoral en politiques comparées puisque les spécialisations existent déjà en Amérique latine, en Asie, Moyen-Orient et pour la Russie. L'UNEF est bien évidemment pour une articulation forte avec les masters de Sciences Po, pour des échanges et des passerelles. Mais elle a peur de voir s'instaurer une concurrence entre les masters de Sciences Po et l'Ecole des Affaires Internationales.

De plus, pour l'instauration des mineures en master propre, monsieur Salamé parlait de la disponibilité de l'offre intellectuelle et de la demande potentielle. De même que les autres syndicats étudiants, l'UNEF aimerait des précisions là-dessus.

Il est également question de cours empruntés à l'Ecole doctorale : quelle sera l'articulation de ces cours ? Est-ce que Ghassan Salamé est en train de signifier la suppression de ces cours dans l'Ecole doctorale ?

En page 3, il est question des enseignements de cours optionnels, qui seraient disponibles à tous les étudiants inscrits dans les autres écoles des départements de Sciences Po : comment cela pourrait se mettre en place, et sous quelles conditions ?

Enfin, par rapport à la philosophie même de cette école. L'UNEF a un certain problème, dès lors qu'il s'agit d'une philosophie qui est clamée en page 1. Concernant cette philosophie, qui arrive de l'aval et qui est axée sur les débouchés professionnels, même pour des étudiants : l'UNEF pense que l'étudiant doit pouvoir faire le choix de son master, de ses enseignements et craint que cette philosophie de l'aval ne restreigne le choix des étudiants concernant ces enseignements.

C'est aussi ce dont il est question en page 2, concernant les langues. En plus d'un niveau minimum en anglais, l'Ecole des Affaires Internationales exige de ses étudiants d'apprendre une seconde langue

étrangère. Sachant que ce n'est pas une obligation en premier cycle, cela ne va-t-il pas poser une barrière à l'entrée du master ?

Enfin, pour le double cursus, ce sont les mêmes questions qu'auparavant. Quels doubles cursus y aura-t-il et sous quelles conditions notamment de sélection, puisque les doubles cursus sont sélectifs aussi par l'argent (il y a les frais d'inscription de l'autre université à payer et aussi la procédure d'admission à payer) ?

Frédéric Puigserver espère que les élus auront apprécié le temps que la Commission paritaire leur a accordé pour leurs questions et observations. Il passe la parole à Daniel Mugerin, représentant des enseignants.

Daniel Mugerin remercie Ghassan Salamé pour cette présentation, qu'il trouve très engageante et très intéressante.

Quelle est précisément l'orientation de l'Ecole ? Est-elle plutôt à finalité de recherche et donc universitaire, avec pour vocation pour Sciences Po de former de plus en plus de Ph.D ? Ou alors est-elle essentiellement professionnelle ? Ou les deux à la fois ? Il se réfère à la présentation faite en page 1.

Ensuite, Monsieur Salamé a parlé de la visibilité de la future Ecole des Affaires Internationales : effectivement, pour Daniel Mugerin, c'est un élément très important. Par rapport notamment aux grandes écoles américaines, britanniques ou allemandes, quelles seront les articulations avec ce qui existe déjà ? Comment la future Ecole va-t-elle s'articuler avec le CERI et l'Ecole doctorale ?

Est-ce que les professeurs de Sciences Po vont être associés à ce projet ? Parce que ne semble pas mentionnée la façon dont l'Ecole va publier et faire connaître ses travaux.

Ensuite, sur l'aspect professionnel, est-ce que Ghassan Salamé peut expliquer, en termes pratiques, la conséquence qu'aura le fait que la formation soit conçue « *dans une logique de l'aval* », en partant des débouchés professionnels ?

Enfin, quelle est la composition du Comité d'orientation qui est chargé de noter cette étape ?

Robert Skippon pose une dernière question. Cette Ecole lui semble très intéressante, d'autant plus que sa spécialité est la politique extérieure américaine. Pourquoi, des mineures régionales, est exclue l'Amérique du Nord ?

Ghassan Salamé remercie les intervenants pour leur intérêt. Il va regrouper les questions en fonction des thèmes qui ont été soulevés.

Le premier thème est au niveau de la gouvernance de Sciences Po. Il ne parle pas pour Sciences Po, car il ne s'occupe que de cette Ecole des Affaires Internationales. Comment l'Ecole s'inscrit dans l'ensemble Sciences Po ? Il y a eu une réforme assez importante du Collège de Sciences Po. Avant même que cette Ecole ne soit créée, il y a eu une réforme de l'Ecole doctorale. Il s'agit ici, pour cette Ecole, de la structure intermédiaire, de la structure du master. Elle n'est donc ni en compétition avec le premier cycle, ni avec le troisième cycle. Elle s'inscrit dans le second cycle. Elle n'est pas en compétition, ni en infra ni en supra, et concerne uniquement les masters.

Monsieur Salamé ne parle pas pour Sciences Po car dit-il, non sans humour, c'est très au-dessus de son échelle de salaire mais il se peut que les masters soient organisés dans différentes écoles pour qu'à l'avenir, peut-être, Sciences Po crée des unités de gouvernance intermédiaires entre l'Ecole doctorale et le premier cycle. Il voudrait rassurer ceux qui parmi les membres de la Commission, se posent des questions sur les relations entre cette Ecole, le dessus et le dessous.

Avec le premier cycle, Monsieur Salamé se réunit souvent avec la Doyenne Françoise Melonio et est personnellement présent dans les comités de préfiguration des nouveaux campus, qui sont en gestation. Il s'assure qu'il y a la plus grande coordination. Il demande d'ailleurs à Madame Melonio de lui indiquer les maîtres de conférences qu'elle aura repérés et l'inverse est également vrai. Il y a une coopération réelle, et une vraie complémentarité. Il en va exactement de même pour ce qui concerne l'Ecole doctorale.

Il faut que les élus sachent comment cela fonctionne exactement. Au niveau des masters, s'il y a, comme c'est le cas maintenant à Sciences Po, 2000 ou 3000 étudiants, tous ne vont pas se consacrer à l'enseignement et à la recherche. Tous ne vont pas faire des thèses de doctorat, tous ne vont pas s'inscrire à l'Ecole doctorale.

Il souhaite aussi rassurer les élus sur un autre point, ce qui ne manque pas d'amuser l'auditoire. Il est professeur à l'Ecole doctorale depuis 25 ans et il n'est pas venu pour faire de compétition entre Ghassan et

Salamé. Il s'occupe de cette Ecole mais reste d'abord professeur à l'Ecole doctorale, où il a des thèses et des mémoires.

L'idée est la suivante : toujours au niveau intellectuel, pas au niveau bureaucratique, l'Ecole doctorale a pris une orientation depuis 2 ans qui est une orientation appelée, dans la philosophie pédagogique, redisciplinarisation. C'est une meilleure préparation des étudiants en doctorat à la compétition, notamment au CNU et au CNRS, qui sont les 2 grosses boîtes qui recrutent les étudiants français.

Du coup, tout ce qui est transdisciplinaire et multidisciplinaire se fait principalement au niveau du master. Il ne faut pas que les 3 niveaux de Sciences Po fassent la même chose. Cela n'a aucun sens. Il faut faire des choses complémentaires les unes à côté des autres.

Avec le directeur de l'Ecole doctorale, Monsieur Salamé va bientôt sortir un communiqué public pour dire comment l'articulation va se faire, car c'est une question qu'il a entendue chez plusieurs élus. L'étudiant qui est en master et qui fait partie du petit monde d'étudiants qui, après le master, veut s'inscrire en doctorat, ira choisir une discipline (sociologie, économie, etc.). L'Ecole doctorale lui proposera 2 ou 3 cours supplémentaires qui sont les vrais requis pour son inscription doctorale, qui sont les cours disciplinaires de l'Ecole.

Pour l'aider à se focaliser sur une discipline particulière, l'étudiant aura des pré-requis de 2 ou 3 cours, qu'il pourra faire avant de s'inscrire à l'Ecole, pendant son inscription ou après sa sortie de l'Ecole. Une énorme flexibilité a été organisée, avec Philippe Weil, pour que le pourcentage d'étudiants qui veut se consacrer à l'enseignement et à la recherche et qui a donc besoin du Doctorat, puisse s'articuler facilement entre les différentes écoles. Cette relation-là risque de marcher pour les différents masters de Sciences Po, car c'est pratiquement la première fois que quelqu'un est chargé de créer une école, et qui est professeur aussi à l'Ecole doctorale. Donc, il peut comprendre les exigences des uns et des autres. Un texte est en cours de finalisation, il sera bientôt publié, sur le pourcentage de 3 ou 4 % d'étudiants du master concernés. Donc, il sera fait aussi un effort particulier pour tenter d'aider les étudiants pendant ces 2 ans.

S'ils veulent véritablement s'engager dans la recherche et l'enseignement, ils seront encouragés à prendre des cours plutôt que d'autres, encouragés déjà à mettre les pieds à l'Ecole doctorale en prenant un cours supplémentaire dans la discipline dans laquelle ils s'inscrivent. Il y a une véritable articulation pacifique et complémentaire avec les premier et troisième cycles, qui a d'abord l'intérêt des étudiants à l'esprit. Voilà pour ce qui concerne l'insertion de cette Ecole dans les 3 niveaux de Sciences Po.

Reste la relation avec le CERI, qui a inquiété deux des intervenants. Sur ce point, Ghassan Salamé ne veut pas du tout les rassurer, mais leur annoncer quelque chose. Pour la toute première fois, près de 60 % des chercheurs du CERI vont enseigner dans cette Ecole. Il ne s'agit pas d'un simple souhait, il s'agit d'une véritable interaction intellectuelle, qui n'a jamais eu de précédent dans l'histoire de Sciences Po.

Il y a une véritable interpénétration du projet pédagogique et du projet de recherche. Là aussi, les différentes unités constitutives de Sciences Po ne doivent pas toutes faire la même chose. Il n'y aura pas de recherches dans cette Ecole, c'est une Ecole d'enseignements.

Par contre, c'est une Ecole d'enseignements qui profite d'un énorme capital intellectuel qui existe au CERI, pour qu'il y ait une diffusion des résultats de la recherche, au profit des étudiants. C'est pourquoi le Master d'Affaires Internationales et le CERI interagissent. Avec Christian Lequesne, Ghassan Salamé a rencontré plus de 40 chercheurs du CERI, et il croit qu'une bonne trentaine est déjà sur la maquette intellectuelle. Cela ne s'est jamais vu avant. Il ne s'agit donc pas simplement de rassurer les élus, mais plutôt de leur annoncer qu'il n'y a jamais eu un rapport aussi fort, aussi sérieux et aussi riche entre l'enseignement et la recherche dans l'histoire de Sciences Po.

La deuxième question concerne l'accès. Les élus étudiants ont beaucoup insisté sur cette question. Si Monsieur Salamé explique qu'il y a une telle relation avec le premier cycle, ce n'est pas pour que cette Ecole lui soit fermée. Mais si, par ailleurs, les élus étudiants lui disent qu'à l'international un étudiant peut être monolingue, sa réponse est non.

Il est tout fait honnête et clair sur ce point : on ne peut pas faire de l'international en ne maîtrisant qu'une langue, quelle que soit la langue. C'est pourquoi cette Ecole offre une formule nouvelle et qu'elle ne cache pas. Cette formule favorise les bilingues et les trilingues. Elle veut que les étudiants développent une connaissance aussi riche des langues que cela est possible. C'est pourquoi il ne s'agit pas de sélection, il s'agit d'encouragement. Ghassan Salamé donne l'exemple d'un étudiant qui vient s'inscrire dans cette Ecole et qui est monolingue anglophone. Il peut suivre les cours, il en trouvera assez pour faire sa scolarité. Mais s'il était véritablement bilingue, il aurait une palette plus riche. C'est pourquoi, plutôt que de lui dire qu'il doit apprendre le Français parce qu'il est à Paris, il doit sentir à chaque instant que son collègue bilingue a une palette plus riche et large que la sienne.

Monsieur Salamé est absolument disposé et décidé à ce que les étudiants étrangers qui s'inscrivent dans cette école apprennent le Français et que les étudiants français qui s'y inscrivent apprennent autant de langues possibles. Honnêtement, on ne peut pas préparer à l'international en étant malhonnêtes avec les étudiants. Chaque langue qui sera apprise sera une plus-value sur le marché du travail.

Ghassan Salamé a travaillé pendant 4 ans aux Nations Unies et il sait de quoi il parle. Il sait qu'à un certain moment, dans des opérations de maintien de la paix, la seule connaissance du Français dans un pays qui était francophone, permettait à certains de prendre des jobs, alors qu'ils n'étaient pas préparés pour le métier auquel ils accédaient. La simple connaissance du Français était une telle plus-value qu'elle leur ouvrait les portes, notamment dans les grosses missions de maintien de la paix. Il est impossible de dire qu'on l'on veut faire de l'international et en même temps qu'une seule langue suffira à l'avenir.

Est-ce que cela veut dire une sélection ? Certainement pas, Ghassan Salamé y est par principe opposé. Il souhaite les meilleures relations entre les différents cycles de Sciences Po donc il ne s'agit pas de sélection. Est-ce que l'Ecole encourage l'apprentissage des langues ? Oui, et il l'assume. Il aimerait que les étudiants aient des cours dans les différentes langues et apprennent différentes langues car ce n'est pas un mal qu'on leur fait. C'est bien plutôt un véritable service qu'on leur rend.

Concernant la troisième question de la gouvernance interne, il assure que cette Ecole a un objectif démocratique. Elle sera dotée d'un Conseil scientifique, qui représentera les différents masters existants ou en devenir, pour s'assurer de l'excellence de l'offre, du bon fonctionnement de l'Ecole, donner son avis sur éventuellement les manques importants, et tenter de prendre sur lui de diffuser les résultats de la recherche sur l'International, soit à Sciences Po, soit en dehors. Il y a donc bien une structure de gouvernance scientifique collective, qui est le Conseil Scientifique, qui sera créé au sein de cette Ecole. Ce que les élus ont appelé Conseil de surveillance ou Conseil d'orientation ne s'appellera sans doute pas comme cela. La plupart des écoles de l'association dont il a parlé plus tôt, l'APSIA (dont la prochaine réunion aura lieu en janvier prochain), a un Conseil consultatif.

Que faut-il attendre de ce Conseil consultatif international ? Ghassan Salamé souhaite qu'il aide les étudiants à avoir accès, pour leur stage, aux organisations et entreprises importantes. Pour ce Conseil, il faut des gens qui ont été les patrons d'organisations internationales, de grosses ONG ou de grosses entreprises internationales, etc. Ils pourront recommander, conseiller comment faire pour que les étudiants aient les meilleurs stages possibles. Ensuite, ce Conseil devra conseiller, en permanence, sur la possibilité d'améliorer le curriculum du Master, pour donner le maximum d'armes à ces étudiants sur le marché du travail. Enfin, ils devront assurer à cette Ecole une espèce de visibilité.

Voilà les 3 fonctions qui sont celles du Conseil consultatif, qui n'a pas encore été créé (même si l'ancien Secrétaire général de l'Onu, qui a été le patron de Ghassan Salamé, a accepté de le présider). Ce Conseil n'est pas encore constitué, il le sera sans doute à la fin de cette année. Monsieur Salamé espère que plusieurs personnalités seront là pour aider cette Ecole à exister, les étudiants à trouver des débouchés et réaliser intelligemment leur stage.

Concernant l'intitulé et le nombre des masters, Ghassan Salamé a dit auparavant, aux élus, que la mission qui lui a été confiée a commencé après les inscriptions internationales, le 1^{er} octobre dernier. C'est pourquoi il ne fallait pas être malhonnête avec les étudiants en leur promettant des choses alors qu'ils étaient déjà inscrits sur une maquette existante. Il y a eu un compromis de transition, qui a été de transformer les filières déjà existantes à Sciences Po (Sécurité internationale, Management public International, etc.) en master. Ensuite, il a été effectivement question de transformer des mineures-incubateurs, et Ghassan Salamé l'assume.

Non seulement il l'assume, mais il fait également une annonce. A la dernière réunion de préparation (Hervé Crès en est témoin), il y avait le patron de SIPA Columbia, John Coatsworth. Celui-ci a dit avoir trouvé l'idée intéressante, a indiqué vouloir la reprendre. Ce qui débouche sur le fait que SIPA va, à son tour, créer des mineures-incubateurs.

Que sont les mineures-incubateurs ? C'est l'idée que certains domaines n'existent pas encore à Sciences Po, ou bien que Sciences Po n'est pas connu pour être un lieu où on fait l'apprentissage de certains domaines. Mais on peut, pendant un an ou deux, plutôt que de prendre des décisions arbitraires, en disant qu'on va faire un master en ceci ou en cela, avoir une approche plus graduelle. Celle-ci consiste à offrir la même matière en mineures, de voir si les étudiants sont intéressés par ces mineures. Sciences Po n'est pas connu pour être un endroit où on vient prendre un master en Energie internationale. Il est possible de le décider arbitrairement, mais il est possible de faire quelque chose d'autre. Il est possible d'offrir cela en mineures et de voir quel genre de ressources il est possible d'intégrer, quel genre d'intérêt sera suscité chez les étudiants, pour ensuite, 1 ou 2 ans plus tard, offrir ces mineures en master.

Ghassan Salamé assume entièrement l'appellation et aussi cette approche graduelle. Il la défend et est content d'être copié par d'autres universités. Il ne s'agit pas de jouer avec l'avenir des étudiants, mais bien plutôt de regarder de très près ce qu'on peut offrir sur de nouveaux domaines, de tester cela pendant 1 an ou 2, et de voir si cela marche. Ou de la garder ou de l'annuler à l'avenir si cela ne produit aucun effet ou si cela s'insère mal avec le reste de l'offre du curriculum.

Mais si cela produit un effet bénéfique, pourquoi ne pas passer à l'étage au-dessus et l'offrir en master en bonne et due forme ? Il assume cette philosophie graduelle, qui consiste à toujours se poser la question de l'intérêt des étudiants, et à ne pas prendre de décision arbitraire de création d'un nouveau master, sans avoir testé, notamment dans des domaines où Sciences Po n'est pas connu. Sciences Po est très connu pour les services publics et beaucoup d'autres choses, mais il y a des domaines (Santé globale ou Migration internationale par exemple) dans lesquels elle n'est pas la référence à laquelle on pense lorsque l'on veut se spécialiser.

Pourquoi prendre des risques en ouvrant des masters ? Ghassan Salamé connaît une université qui fait cela (qu'il ne souhaite pas citer), et qui désormais lui pose des questions. Chaque année, celle-ci change l'intitulé de ses masters et lance sur le marché de nouveaux masters, pour ensuite les annuler. Elle finit par avoir des problèmes sans fin d'inscriptions, car les étudiants s'inscrivent en fonction d'un master qui a été créé, mais qui a été annulé l'année d'après. Monsieur Salamé ne veut pas cela pour Sciences Po. Voilà pourquoi il s'agit d'une approche graduelle, où une matière est mise en incubateur pendant 1,2 ou 3 ans. Prendre une décision dans ces conditions est plus simple, plus claire, et évite que les étudiants viennent se demander ce qu'est une mineure-incubateur.

Monsieur Salamé pense avoir répondu à la plupart des questions posées. Il revient néanmoins sur les débouchés.

Les débouchés dépendent des différents masters. L'idée est qu'il faut varier les masters, sans tomber dans l'inverse, qui est de les multiplier, et donc d'avoir un master avec trop peu d'étudiants. C'est une opération qu'il faut faire intelligemment. D'un côté, ne pas avoir un nombre limité de masters qui fait que les étudiants se concentrent sur deux ou trois masters, et de l'autre côté, ne pas tomber dans le travers d'offrir quinze ou vingt masters et de les annuler chaque année ; il ne faut pas faire une espèce d'effet d'annonce pervers auprès des étudiants. C'est pour cela que, pour les toutes premières années de fonctionnement, ce seront pratiquement les mêmes filières.

Ghassan Salamé imagine l'augmentation d'un ou deux masters éventuellement pendant les 3 premières années de vie de l'Ecole, avec un chiffre optimal de 8 à 10 masters à terme. Ce serait un bon équilibre entre une variété offerte aux étudiants et qui multiplie leurs débouchés potentiels, mais sans tomber dans la loi du marché ou d'une nouvelle mode. Il ne faut pas tomber dans cette espèce de prolifération de masters, mais il ne faut pas non plus que le nombre de masters soit trop limité parce qu'il y a alors des dizaines voir des centaines d'étudiants qui vont s'inscrire dans ces masters. C'est un équilibre à trouver. Cette philosophie graduelle vise précisément à ce que toute augmentation d'un nouveau master soit un véritable test de la capacité à l'offrir et de l'état du marché du travail qui y répond. Voilà ce que Ghassan Salamé voulait dire, il s'excuse d'avoir été trop long.

Robert Skippon reste très curieux sur la question de l'Amérique du Nord.

Ghassan Salamé, précise que quelqu'un a soulevé la question de la compétition avec l'Ecole doctorale avec l'Etude régionale, et cela l'a fait sourire. La plupart des cours y sont en commun. Là-bas, ils exigent une langue pour s'inscrire en thèse. Alors qu'ici, il y a une offre des études régionales comme complément à un master en Sécurité internationale. Ils apprennent le Moyen-Orient, l'Amérique latine. Alors que si on va à l'Ecole doctorale pour s'inscrire dans un de ces programmes, il faut parler la langue en vue de faire une thèse. C'est une autre exigence. Ici, c'est un complément d'études à un master. La plupart des cours et des enseignants seront communs, il n'y a pas du tout de compétition en cela.

Effectivement, il n'y a pas d'ouverture au monde entier dès la première année, car Sciences Po n'a pas les moyens de couvrir le monde entier dès la première année. Il y a des groupes déjà constitués, notamment sur l'Amérique latine, sur le Moyen-Orient. Il faut essayer de combler. Il va falloir essayer de combler cette année avec, pour la première fois dans l'histoire de Sciences Po, un intérêt particulier pour l'Afrique. Pour la première fois, un programme d'enseignement sur l'Afrique va être proposé, dans l'espoir qu'il complètera bien un master en Développement durable. Un master Développement durable et une mineure d'études africaines vont très bien ensemble. Donc, il n'y a pas l'ambition de s'ouvrir au monde entier dès la première année.

Comme professeur de l'École doctorale, Ghassan Salamé corrige ce qu'a dit Raphaëlle Rémy. Il y a actuellement un très faible programme en politiques comparées. Il souhaite et espère, comme professeur à l'École doctorale, le recrutement rapide d'un bon professeur de politiques comparées. Mais l'idée reste de prendre ce qui existe et de tenter de créer une mineure régionale supplémentaire chaque année, de redonner la priorité à l'Afrique car c'est un des trous noirs qui existait à Sciences Po. Donc définitivement, la nouveauté de cette année sera l'Afrique, et c'est un beau programme qui est en train d'être mis au point. Il y a 4 ou 5 professeurs qui vont apporter une image très intéressante sur l'Afrique, car Sciences Po n'est pas connu pour ses cours sur ce continent. Ghassan Salamé espère que l'année d'après, ne serait-ce que pour faire plaisir à Melissa Mundell qui est canadienne, il y aura une mineure d'Amérique du Nord.

Frédéric Puigserver le remercie pour ce tour d'horizon, qui s'avère très complet et très éclairant sur la philosophie générale et la qualité de l'organisation du master.

Hervé Crès propose de le rejoindre pour une séance de travail un mardi soir de 18h30 à 20h00, pour répondre plus précisément à un certain nombre des questions des élus. Il précise que ce point sera de nouveau à l'ordre du jour de la Commission paritaire du 7 juin. A cette occasion, il demandera à ce que les élus émettent un avis. Pour le reste, il rappelle que c'est un sujet important pour Sciences Po. Il souhaite simplement rappeler que la moitié des étudiants du master qui peuvent rejoindre Sciences Po, depuis l'International, le font pour rejoindre ce Master d'Affaires Internationales. C'est donc une grande partie de la visibilité internationale de Sciences Po qui passe par une consolidation de cette relation. Il n'insiste pas pour dire à tous que c'est une chance pour Sciences Po que Ghassan Salamé puisse l'aider dans cette entreprise.

Ghassan Salamé remercie la Commission de l'avoir invité et de l'avoir écouté. Il lui souhaite bonne chance pour le reste de l'ordre du jour.

Frédéric Puigserver propose de passer au reste de l'ordre du jour, et d'inaugurer la nouvelle méthode de travail de « *temps comprimé* ». Malheureusement, il va falloir passer les sujets en un temps record. Il passe la parole à Monsieur Cavalier, sur la question II.

II. PRETS DOCUMENTAIRES SUR LES CAMPUS EN REGION

François Cavalier précise qu'il avait rencontré la Commission paritaire il y a à peu près un an, à propos de ce qui était appelé les prêts entre sites, c'est-à-dire les prêts entre la bibliothèque de Paris et les bibliothèques des campus en région.

Ce service a été rebaptisé Prêt Campus en Région (PCR) pour se conformer au vocabulaire en vigueur. Un des soucis à l'époque était une inflation des demandes de prêts à partir des campus. Cela posait un certain nombre de problèmes : entre 40 et 50 % des documents demandés arrivaient trop tard ou ne convenaient pas à la demande des étudiants. Les services documentaires avaient souhaité, après avoir consulté les responsables des sites des différents campus, limiter le nombre de prêts. Cela avait créé un certain émoi auprès des étudiants qui arguaient du fait que c'était défavorable à leurs conditions d'études sur les campus en région. Les bibliothèques avaient expliqué les attendus de leur décision, et avaient revu le nombre de prêts à la hausse, passant de 5 ouvrages par étudiant et par an, à 10 ouvrages par étudiant et par semestre. Il y avait un accord commun pour permettre des demandes supplémentaires au cas où ce nombre serait insuffisant. Il avait été aussi convenu de faire un bilan en Commission paritaire. Il laissera Madame Fomenko, qui est la responsable des bibliothèques des campus en région, présenter ce bilan. Pour les services de prêts, selon lui, la qualité des prêts a été améliorée du fait de la diminution du nombre de ces prêts.

Mireille Fomenko explique que les prêts sont passés de 3 ouvrages par semaine à 10 ouvrages par semestre. Le nombre d'envois a beaucoup diminué, ainsi que le nombre de photocopies, pour diverses raisons. Au niveau des photocopies, cela est dû à la très forte recommandation donnée aux étudiants de regarder si les articles sont en ligne. Comme, de plus en plus, les bibliothèques ont des abonnements à des périodiques en ligne, c'est plus facile pour l'étudiant de télécharger un article plutôt que de lui en envoyer la photocopie.

En fait, il y a aussi un travail fait sur place de sensibilisation des étudiants, leur recommandant d'utiliser les ressources locales : la bibliothèque universitaire, les médiathèques, la bibliothèque municipale. C'est aussi plus facile d'accès ; il y a une rapidité immédiate pour que les étudiants aient leurs documents, plutôt que de leur envoyer. Le service est donc de meilleure qualité.

Il est vrai que le nombre d'étudiants augmente sur les campus et donc il est certain que le nombre de demandes augmente aussi. Ce que les services de prêts ont souhaité mettre en place est un service de qualité, pour que l'étudiant obtienne à temps ses ouvrages ou sa photocopie d'article. Il y a aussi la possibilité de scanner l'article et de l'envoyer en scan, ce qui est beaucoup plus simple. Il est vrai que les étudiants se sont émus, considérant que c'était injuste par rapport aux étudiants de Paris, de ne pas avoir pas les mêmes droits. Le délai a donc été aussi augmenté : l'emprunt est passé de 15 jours à 1 mois, et est devenu renouvelable.

Comme petit bilan pour l'année 2009/2010, il y a eu entre 6 et 8 demandes d'ouvrages par étudiant. Il n'y a eu que 6 demandes de renouvellement, puisque les étudiants ont la possibilité d'en demander un, pour une durée de 1 mois.

Il y a tout un travail qui a été fait sur les campus. Par exemple, sur Poitiers, il y a maintenant une référente qui a fait une formation obligatoire, qui a pris les étudiants, les a formés, leur a montré l'utilisation de bases de données (les services de bibliothèque insistent beaucoup sur cette utilisation de bases de données). Tout ce travail qui a été fait sur place, incluant les formations faites par différentes personnes aussi sur les autres campus, a permis de sensibiliser les étudiants, en ne recourant pas toujours à la demande du livre qui est à Paris. Il y a désormais l'objectif, pour l'étudiant, de demander le livre qui correspond le mieux à son exposé ou à son propre travail.

La difficulté de ces services, qui est d'avoir la possibilité d'envoyer les documents, est de savoir lire un catalogue. Ce n'est pas toujours simple. Lorsque l'étudiant fait la demande d'un ouvrage et en lit la notice, il s'avère que ce livre n'est pas forcément le livre qu'il lui faut. Le travail a donc été plus axé sur une sensibilisation de l'étudiant à la disposition locale plutôt que d'envoyer sans fin des livres qui arrivaient trop tard. Ces livres étaient renvoyés parce qu'ils ne servaient plus, se perdaient (7 ouvrages ont disparu, dont 1 thèse). Pour éviter tous les désagréments de ce nouveau service, la préférence a été portée sur une diminution des envois. Le fait qu'il n'y ait pas plus de 6 à 8 demandes par étudiant, et après discussion avec des étudiants sur site, montre qu'il y a désormais une meilleure utilisation du service de prêts.

Frédéric Puigserver remercie Madame Fomenko et Monsieur Cavalier pour cette présentation globalement rassurante sur la qualité du service rendu, aux élèves principalement. Il demande s'il y a des questions sur ce point.

Daniel Mugerin, à propos du cas cité dans le paragraphe « *demandes d'ouvrage* », demande à Madame Fomenko si elle peut expliquer plus en détail ce qui se passe lorsque, « *après avoir vérifié si le livre se trouve dans la bibliothèque universitaire ou dans une bibliothèque municipale ou une médiathèque, ou encore s'il n'est pas déjà emprunté sur le campus, l'ouvrage ne peut pas être commandé à Paris* ». Est-ce que c'est à chaque fois, dans chacune de ces hypothèses, ou est-ce uniquement lorsqu'il a été emprunté sur le campus délocalisé que l'étudiant ne peut pas faire appel à la bibliothèque de Paris ?

La question subsidiaire est : « comment les services de prêts font pour savoir si le livre existe en bibliothèque municipale, en médiathèque ? ».

Mireille Fomenko répond qu'il existe un catalogue collectif, qui s'appelle le Sudoc, qui permet de vérifier où est le livre et dans quelle bibliothèque il est. Les services de prêts envoient à l'étudiant la cote et toutes les références, pour qu'il puisse se déplacer.

Patrice Léger apporte son témoignage. A Poitiers, la réponse de limiter le nombre de prêts n'est pas forcément la bonne quand sont pris en considération les résultats donnés par la formation en recherche documentaire des étudiants. Il pense que c'est vraiment la clé de l'amélioration du prêt et de la réduction des demandes inutiles. A Poitiers, l'année dernière, il n'y avait eu aucune formation à la recherche documentaire et les chiffres ont nettement diminué d'une année sur l'autre. Cette année, il y a une doctorante qui est là en permanence et qui a donné à tous les étudiants, par petit groupe, un cours complet sur l'utilisation des ressources numériques. Cela a ouvert les yeux à tous les étudiants, qui jusque-là commandaient des énormes ouvrages sur Paris. Il pense que c'est vers ce chemin-là qu'il faut aller, et encourage à la formation des étudiants dès le stage d'intégration, sur tous les campus.

Maté Bagossy n'a pas eu de retours négatifs sur cette réforme. 6 demandes de renouvellement, c'est assez peu. La grande baisse des demandes de périodiques est peut-être relative à l'amélioration de la formation à la recherche (faite à Poitiers). La plupart des périodiques sont en ligne et les étudiants sont formés à utiliser les bases de données. Il ne sait pas si cela fonctionne de la même manière dans les autres campus, mais il pense qu'on pourrait étendre cette formation à la recherche (qui est obligatoire à Poitiers).

Il souhaite également demander à quelle date ont été prises exactement ces données, pour pouvoir mieux comparer avec les chiffres de l'année dernière.

Il remercie finalement, au nom de l'UNEF et des étudiants du Campus de Poitiers, Mireille Fomenko et François Cavalier, pour leur travail en tant que responsable de bibliothèque en premier cycle. Car leur dévouement pour les étudiants est vivement apprécié.

Pour le Mét, Charlotte Joubert pose une question sur l'explication des graphiques qui ont été transmis. Il est écrit, sur le graphique Menton 2009/2010, « *état des demandes* » 103 servis et 65 non servis. Elle voudrait savoir si « *non servi* » signifie qu'il y a eu un refus de prêt du livre ou si cela signifie que l'étudiant n'est pas allé chercher le livre. Dans ce cas-là, comment expliquer que 65 étudiants ne sont pas allés chercher le livre ? Y-a-t-il justement une bonne communication sur le campus à ce propos ?

Mireille Fomenko précise que ces mentions « *servi* » et « *non servi* » concernent le service sur place. Il y a un nombre de demandes, et il y a des documents qui ne peuvent pas être envoyés ou photocopiés. Les raisons en sont que le livre est manquant en rayon, ou qu'il est déjà en prêt, ou absent ou abimé. Ce sont ces raisons qui expliquent pourquoi le livre n'a pas pu être servi. Il y a donc une différence entre le nombre de demandes, le nombre de livres envoyés et le nombre de photocopies faites.

Maintenant, puisque Charlotte Joubert a soulevé cette question, il est certain que les étudiants sont toujours prévenus lorsque les ouvrages arrivent sur le Campus. Ils sont donc tenus de venir chercher leur ouvrage. Il est vrai, que dans la réflexion engagée, le fait que les étudiants ne venaient pas chercher leur ouvrage, ou venaient trop tard (donc le livre ne servait plus au final) a été pris en compte.

Concernant la question de Monsieur Bagossy, elle le remercie infiniment de ce qu'il vient de dire. Elle ajoute que les services documentaires ont voulu justement instaurer une formation obligatoire pour les étudiants des campus en région.

Cette formation existe à Paris pour les premières années et les services de prêts souhaitent l'instaurer sur les campus pour les deux années, car c'est plus simple et plus facile. Il est certain également qu'il faut savoir à quelle période faire la formation. Ce n'est pas tout à fait exact de dire qu'il n'y a pas de formation. La présentation (il est inexact de parler de formation) des ressources documentaires se fait souvent au tout début du stage d'intégration. Du fait qu'elle n'est pas obligatoire, les étudiants n'y participent pas toujours. Ils ne savent pas toujours très bien à quoi correspond la présentation. Donc, il n'y a pas l'impact qu'avait l'expérience de référente, et qu'elle souhaite voir développée sur tous les campus. L'idée est qu'une référente forme les étudiants, de façon obligatoire, à la recherche documentaire. C'est par la formation que les étudiants apprendront à chercher et à trouver.

François Cavalier souhaite ajouter un élément d'information. La bibliothèque est en train d'être réorganisée et les différents postes reprofilés. L'accent est davantage porté sur le développement du numérique et le développement des services. Concernant les bibliothèques en région, il souligne que Madame Fomenko était la seule bibliothécaire qui se déplaçait sur les sites. Dans la nouvelle organisation, il y aura deux autres personnes qui participeront au travail sur les sites, aux acquisitions et contribueront aussi à la formation des étudiants sur les sites. Pour le site qui va se créer, à savoir Reims, une bibliothécaire a été recrutée tout récemment. Il souligne le fait que les bibliothèques ont à cœur d'améliorer la qualité du service en région.

Frédéric Puigserver les remercie pour ces réponses. Il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. Pour une raison technique, il propose d'inverser l'ordre du jour.

Hervé Crès demande à Julien Palomo si cela pose problème d'inverser l'ordre du jour.

Cela ne pose pas de souci, le point IV est donc traité avant le point III.

IV. ETUDE SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU BDE.

Frédéric Puigserver demande si le président du BDE va rejoindre la Commission paritaire de ce soir.

Julien Palomo répond que non, car le président est en cours. Il a déjà participé à deux réunions en Commission paritaire et cette nouvelle absence aurait été sa quatrième absence.

Frédéric Puigserver pense que cette absence est donc acceptable.

Pour rappel, le président du BDE était venu devant la Commission paritaire pour présenter les nouveaux statuts du BDE, qui, dans son orientation générale, avait recueilli l'assentiment de la Commission. Mais sur le plan technique et juridique, celle-ci avait soulevé un certain nombre de questions. A la suite de quoi elle avait recommandé au BDE de consolider son analyse sur le plan juridique. Les membres de la Commission ont reçu ces éléments d'analyse, et Julien Palomo est invité à en faire un petit résumé.

Julien Palomo dit que faire le résumé d'une analyse juridique de 14 pages n'est jamais chose aisée. Ayant fait appel à un analyste juridique, il en était surtout ressorti la question de savoir dans quelles conditions faire voter tous les élèves de Sciences Po, chaque année, lors du renouvellement du bureau. La réponse est toute simple : en le mettant dans les statuts. Cette possibilité est offerte par le vide juridique sur la façon dont sont constituées les associations loi 1901. Une association a tout à fait le droit de le faire, tout simplement puisqu'il n'y a pas de disposition contraire.

Frédéric Puigserver croit que la démarche était claire, de lever un certain nombre d'hypothèses que les nouveaux statuts du BDE comportaient. C'est une question sur laquelle la Commission paritaire devait débattre, au titre de sa mission de contrôle des associations, en particulier des associations permanentes. C'est pour cette raison qu'elle s'est intéressée à la façon dont les statuts du BDE étaient rédigés.

Il y avait un certain nombre de questions posées. Il y avait la question de savoir dans quelle mesure les nouveaux statuts, qui prévoyaient des modalités particulières pour l'organisation des élections, pouvaient prévoir une référence à une charte d'organisation des élections. C'est un premier point qui appelle une réponse assez simple qui est ce que vient de dire Julien Palomo, à savoir qu'il suffit que les statuts de l'association prévoient un règlement intérieur relatif à l'organisation des élections.

De la même façon, s'agissant de la composition du corps électoral pour désigner les membres du Conseil d'administration du BDE. Selon les usages les plus répandus, ils sont élus non pas par le plus grand nombre, mais par l'assemblée générale des membres de l'association. Là aussi, la réponse est qu'il suffit qu'il soit prévu dans les statuts du BDE que prenne part au vote l'ensemble des élèves de l'institut (et non pas seulement les membres de l'association), pour que les élections soient régulières.

Du coup, une autre question est évitée, qui appelle une réponse elle-même un peu plus circonstanciée et compliquée, qui est de savoir si l'on peut obliger les étudiants de Sciences Po à être membres du BDE. Cette qualité de membre peut-elle être imposée à l'inscription ? Cela pose des questions, notamment sur la question de la liberté d'association. Ce ne sont pas des questions simples, elles méritent une analyse juridique. La réponse est que, dans un cas comme dans l'autre, il suffit que les statuts les prévoient. La note qui est versée au dossier propose un certain nombre d'améliorations rédactionnelles, que le BDE serait bien avisé de reprendre, selon Frédéric Puigserver (il pense d'ailleurs que c'est son intention).

Pour sa part, les réserves qu'il avait exprimées sont levées. Il insiste très volontiers sur le caractère vertueux de cette méthode de travail. La Commission a posé des questions, demandé une instruction supplémentaire. Des éléments lui ont été fournis, considérés comme probants. Il croit que la Commission peut se féliciter de cette méthode de travail.

Julien Palomo a une dernière observation. S'il en croit cette analyse, il y a quelque part une phrase dans le règlement de la vie étudiante, qui est contraire à l'esprit de l'ensemble. Il faudrait éventuellement que la Commission en vote rapidement la modification.

L'article 1, paragraphe D du règlement de la vie étudiante est écrit de la manière suivante : « *l'animation de cette association est proposée en projet collectif à des équipes élues* ». Le juriste que Monsieur Palomo a eu en ligne disait que le règlement de la vie étudiante pourrait tout simplement stipuler : « *l'animation de cette association est proposée en projet collectif aux membres élus, selon les statuts prévus par l'association* ». C'est une petite modification.

Frédéric Puigserver pense que cela obligerait de repasser en Commission paritaire pour modifier ce point. Il croit que cela ne pose pas de difficulté.

Julien Palomo ajoute que, de toute façon, il existe un groupe de travail sur le règlement de la vie étudiante.

Frédéric propose d'enregistrer cette suggestion avec la note qui permettra de la motiver.

Daniel Mugerin fait une remarque sur la charte des élections. Dans l'article 2, « *les propos racistes, antisémites, homophobes, sexistes ou comportant une tout autre atteinte à la personne ne sont tolérés. Ils sont passibles de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.* » Il s'agit d'une exclusion du BDE de Sciences Po ? Comment la procédure se déroule-t-elle ? Qui prend la décision ?

Pour Frédéric Puigserver, il s'agit vraiment du droit commun des associations, dans la charte. C'est un texte d'organisation de l'association. L'association elle-même a un pouvoir disciplinaire à l'égard de ses membres. Ce qui est simplement écrit là est qu'en cas de propos raciste, homophobe ou autre, le membre peut être exclu de l'association. C'est simplement cela qui est écrit, et c'est cela qu'il faut comprendre, implicitement mais nécessairement.

En revanche, il croit que c'est sans le préjudice de la procédure disciplinaire, à laquelle s'expose l'élève. C'est une autre procédure. Il n'appartient pas à la décision du BDE d'exclure l'élève de Sciences Po. Ces deux procédures sont parallèles et rien ne fait obstacle à ce que les deux sanctions se superposent.

Daniel Mugerin dit que dans l'article 5, il est question d'une Commission électorale, dans l'article 8 du Comité électoral. Il s'agit d'organes différents ?

Julien Palomo répond qu'il s'agit d'une pure coquille de cette charte, qu'il avait également relevée. Il y a une Commission électorale qui a été instaurée à l'orée de ces élections. Il s'agit bien de la même chose.

Daniel Mugerin veut terminer par l'article 3, dans lequel est écrit « *les candidats respectent l'intégrité physique et morale des autres candidats, des étudiants ainsi que du personnel de direction et salariés de l'IEP* ». Pourquoi ne pas ajouter « enseignants » ?

Frédéric Puigserver approuve cette demande, et si elle ne recueille pas d'observation ou d'opposition de la part des élus étudiants, il croit qu'il faut aussi l'ajouter au titre des améliorations apportées à cette charte, par la Commission paritaire.

Louisa Acciari a suivi de près ces élections du BDE. Simplement, il lui semble, si elle a bien lu, que les remarques juridiques ont été intégrées. Elle a pris la peine de tout lire et il lui semble que les recommandations juridiques ont bien été intégrées dans les statuts. Elle ne sait pas si les élus étudiants sont appelés à voter dessus à cette séance mais si c'est le cas, elle les invite fortement à accepter ces nouveaux statuts puisque les élections ont commencé aujourd'hui.

Pour des raisons pratiques, il serait bien que le BDE puisse revendiquer sa clarté et sa transparence, puisque c'était la démarche. Malheureusement, William Brillat n'est pas là et elle salue encore une fois la démarche du BDE pour cet effort de rendre les élections plus transparentes et pour essayer de faire en sorte qu'elles se passent mieux. Elle pense qu'il aura l'occasion de le dire, dans les jours qui viennent.

Frédéric Puigserver, sous le contrôle d'Hervé Crès, ne pense pas que la Commission a à approuver les statuts des associations permanentes. Il est simplement normal qu'elle en soit informée. Si tous les élus sont d'accord, la Commission peut simplement émettre un avis à ces statuts, qui permettrait de conforter le BDE dans sa démarche.

Pour Louisa Acciari, cela leur ferait du bien d'avoir des encouragements.

Frédéric Puigserver la conforte dans l'idée qu'on procédera au recueil de cet avis. Il souhaite simplement prendre d'autres questions avant cela.

Patrice Léger fait une remarque sur l'article 6 des statuts : « *ont le droit de vote tous les étudiants de l'IEP de Paris* ». Cet alinéa ne prend pas en compte le fait qu'il y a différents campus.

Les campus en région ont leur propre BDE et votent pour leur propre BDE. Donc, il n'est pas organisé d'élections du BDE de Sciences Po, à Paris. Il voudrait savoir comment cela rentre dans les statuts ? Est-ce qu'il y a un vide à ce sujet ?

Julien Palomo répond que le règlement de la vie étudiante y répondait. Le règlement de la vie étudiante passe au-dessus, en quelque sorte, des statuts. Il stipulait que cela s'appliquait uniquement au BDE du campus de Paris. Le règlement de la vie étudiante, qui est l'émanation des conseils étudiants, régit toute la vie étudiante scolaire ou périscolaire, et stipule que la vie associative sur les campus échappe à la juridiction parisienne. C'est une modalité qu'il faudrait peut-être faire préciser au BDE. C'est une correction que Julien Palomo peut lui signaler.

Là, c'est plutôt du ressort du règlement de la vie étudiante, comme lui expliquait l'analyste juridique. Même si le règlement de la vie étudiante ne peut pas imposer telle ou telle rédaction au BDE pour ses statuts, en tout cas à Sciences Po, cette contradiction pourrait décider que cela ait une répercussion sur les moyens alloués au BDE. Monsieur Palomo pense malgré tout qu'il n'y a pas d'intention derrière cela. Ils ont vraiment strictement recopié les recommandations données par le juriste consulté. Mais il le précisera au BDE, qui prendra sans doute une décision dans sa prochaine AG.

Frédéric Puigserver propose aux élus de donner un avis sur la rédaction de ces statuts, sous réserve des quelques modifications à y apporter.

La Commission paritaire émet un avis favorable à l'unanimité.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA DEMATERIALISATION DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES VACATAIRES.

Benjamin Dallet travaille à la DRH de Sciences Po. Il est accompagné de Sophie Delmotte. Ils sont venus pour présenter un projet, déjà bien avancé techniquement. Il s'agit de la numérisation de la procédure de mise à disposition des offres de vacances étudiantes, ainsi que de la procédure qui s'ensuit, à savoir le recrutement des étudiants vacataires.

Il y a un certain nombre de fonctionnalités qui modernisent, via la numérisation, le process qui existait auparavant. Tout cela dans l'optique d'augmenter la transparence, d'améliorer le service aux étudiants par rapport à cette mise à disposition des vacances étudiantes. L'objectif de ce soir est très directement de pouvoir montrer l'application. Il propose pour cela de laisser la main à Sophie Delmotte.

Sophie Delmotte explique que, par rapport à cette procédure de recrutement, l'outil en cours d'élaboration s'adresse à 3 acteurs différents.

Il y a d'abord les étudiants, qui sont concernés en premier lieu. Ils pourront consulter les offres de vacances. Elle montrera tout ce qui sera accessible à partir de l'espace scolarité.

En back-office, il y a également les directions de Sciences Po, les différents services qui ont besoin de recruter des étudiants vacataires. Ils vont pouvoir, grâce à cet outil, entrer leurs besoins. Ils vont créer des offres.

En back-office, il y a enfin la direction des ressources humaines qui va assurer un suivi, pour pouvoir gérer le dossier et aussi procéder à toutes les étapes, jusqu'au paiement de l'étudiant vacataire.

Sophie Delmotte souhaite surtout insister, dans sa présentation, sur la partie qui concerne les étudiants. L'outil sera accessible pour eux à partir de leur espace scolarité. En se connectant sur cet espace, ils verront en fin de page l'information « *Consulter les offres de vacation* ». L'outil va proposer différents menus ; dans un premier temps, ils pourront consulter les offres. Ensuite, après avoir candidaté en ligne (envoyer le CV, lettre de motivation) via cet outil, et après avoir été recruté, il faudra chaque mois déclarer ses heures de travail pour déclencher le paiement. Cette procédure est déjà connue des personnes habituées. Tout cela pourra donc se faire en ligne, toujours dans une optique de dématérialisation de cette procédure. Par exemple, si les étudiants veulent consulter les offres, il faudra les rechercher, en fonction du campus, des directions qui sont détaillées (par exemple Direction de la Formation Continue). Mais si l'étudiant n'a aucune idée de l'endroit où il souhaite travailler, il y aura la possibilité de faire une recherche plus large.

Sur la capture d'écran proposée, il y a par exemple 3 offres qui apparaissent. Si l'étudiant souhaite plus de détails sur une annonce, il peut cliquer dessus et toutes les informations relatives à cette annonce apparaissent : direction, service, lieu, mission de la vacation. Y apparaissent également la date de début prévisionnel du contrat, sa date de fin, le nombre total d'heures prévues, le salaire horaire (le minimum étant le SMIC), le contact de la personne qui assure le recrutement. Il y a également le profil recherché du

candidat pour la vacation (ses compétences, son niveau d'études, ses pratiques linguistiques, etc.). Sont ensuite listés l'ensemble des documents demandés pour constituer le dossier. Le plus souvent, il s'agira d'un CV, éventuellement une lettre de motivation. Ensuite, il y a des documents qui seront demandés pour constituer un dossier papier cette fois (copie de la carte d'identité, RIB pour le paiement par virement, copie de la carte d'étudiant en cours de validité). Les étudiants auront également une fiche de paie qui leur sera adressée à leur domicile.

Sur l'écran, les informations sont déjà pré-remplies. Elles sont issues de Banner, qui est le logiciel de scolarité où apparaissent nom, prénom, numéro de sécurité sociale, nationalité, ville de naissance, etc. Toutes ces informations seront saisies au moment de l'inscription administrative de l'étudiant.

Aussi, quelques questions sont également posées sur cet outil, notamment si l'étudiant a déjà fait des vacances à Sciences Po. Pour candidater, il y a soit la possibilité de saisir la lettre de motivation ou le message pour le contact, soit de le télécharger. C'est le même principe pour le CV, que l'étudiant peut ajouter en pièce jointe. Ensuite seront rappelés les documents à joindre au dossier. Le dossier parviendra au service de Sciences Po qui gère le recrutement, qui pourra consulter toutes les informations nécessaires.

Benjamin Dallet ajoute que l'application permet également un certain nombre de validations, et donc, pour les directions qui ont publié l'offre et pour l'étudiant qui candidate, d'avoir un suivi automatique des informations. Il y a un système d'alerte par mail qui sera mis en place, permettant d'avoir les informations très directement.

Sophie Delmotte précise : quand l'étudiant aura postulé, il pourra ensuite aller dans « *gérer mes candidatures* » et voir l'état de son dossier. Il y aura plusieurs étapes. La direction pourra sélectionner sa candidature ; si son dossier est accepté, l'étudiant recevra un email d'invitation à un entretien, pour étudier sa candidature. Il y aura donc la possibilité de suivre l'état de son dossier. D'abord, le dossier sera à l'étude. Ensuite, la candidature sera présélectionnée. Enfin, en cas de recrutement, le dossier apparaîtra comme sélectionné.

Ensuite, il faudra constituer un dossier papier. Dans ce cadre, il ne s'agit pas à 100 % de la dématérialisation en question, mais l'étudiant devra donner des documents papiers (copie de la carte d'étudiant, copie de la pièce d'identité à donner au recruteur, qui transmettra à la DRH). La DRH, une fois qu'elle aura eu le dossier au complet, le renseignera via l'outil. A ce moment-là, tout sera opérationnel pour l'étudiant. La direction éditera alors un contrat de vacation, qui sera signé par l'étudiant et la DRH.

Une fois la mission de vacation entamée, un manager accompagnera l'étudiant dans sa prise de poste.

Il y aura la possibilité de déclarer les heures de travail en ligne. Auparavant, cela se faisait par papier : il y avait un document mensuel à remplir, signé par le manager. Dorénavant, cela pourra se faire à la semaine, en ligne. Le manager pourra donc corriger ou confirmer le nombre d'heures renseignées par le vacataire. Les validations à la semaine seront libres d'accès pour le vacataire. Mais une fois la validation mensuelle effectuée, il n'y aura pas la possibilité de revenir dessus. Une fois validées, ces informations seront envoyées à la DRH, puis injectées dans un outil informatique, pour que le bulletin de paie soit édité et envoyé au vacataire.

Voilà le nouveau processus ; sachant qu'il y a 3 acteurs et que Sophie Delmotte a insisté, dans sa présentation, sur les pages concernant les étudiants. Mais elle rappelle qu'il y a aussi les ressources humaines en back-office et la direction, qui connaît les offres, décide combien de temps va durer l'annonce et gère toutes les candidatures reçues.

L'outil n'apporte rien réellement de nouveau. Il vient s'appuyer et se caler sur une procédure déjà existante. Il permet de dématérialiser la procédure, de gagner en temps et en service. A partir d'un seul accès à l'espace scolarité, il y aura des informations sur toutes les offres en cours, alors qu'auparavant, un étudiant en avait connaissance par le fait du hasard, au détour d'une affiche, dans un ascenseur ou un service dans lesquels il se rendait. Ou l'information était donnée par la newsletter. Mais là, le service offert aux étudiants sera plus accessible et plus général. Il y aura la totalité des offres, et tous les étudiants, de par leur espace scolarité, y auront accès. Il y aura un gain de transparence, de rapidité dans les délais.

Benjamin Dallet pense que sur ce point, l'outil sera plus optimisé que le système actuel. Il permettra aux étudiants d'avoir une valorisation en paie plus rapide. Car l'ensemble des données sera directement réinjecté.

Frédéric Puigserver souhaite plus de précisions sur le calendrier.

Sur la mise à disposition du service, Benjamin Dallet explique que la DRH la projette avant l'été. Dans un premier temps, il sera mis à disposition auprès des personnes des services pour pouvoir créer les offres. Ensuite, dès la première offre, il sera mis à disposition pour les étudiants. L'objectif premier est de communiquer sur la mise à disposition de cet outil en ligne.

Frédéric Puigserver veut savoir si la DRH compte faire une information ou une formation pour les étudiants. Compte-t-elle sur les élus de la Commission paritaire pour « *porter la bonne parole* » ou une action plus formelle est-elle prévue ?

Benjamin Dallet répond qu'il est prévu de travailler avec la DSI et leur formateur interne qui a travaillé notamment sur un certain nombre de tutoriels vidéo pour la nouvelle version de l'ENTG. Celui-ci va aider la DRH à la mise en place de tout un système d'accompagnement. Sont prévues également des informations plus collectives. Il se peut même que la DSI soit aidée par un vacataire sur cette mission d'information.

Frédéric Puigserver le remercie et demande s'il y a des questions sur ce sujet.

Pour le Mét, Charlotte Joubert rappelle que plusieurs propositions avaient été soumises lors du groupe de travail, notamment l'idée que le planning de travail puisse apparaître automatiquement sur le planning de la scolarité et des heures de cours. Cette modification est-elle prévue ou n'est-elle techniquement pas possible ?

Sophie Delmotte répond que cette demande a été remontée auprès de la DSI. Celle-ci a répondu que cette demande est trop complexe pour être mise en œuvre. Donc, cette demande ne peut pas avoir de réponse favorable.

Toutefois, Benjamin Dallet explique qu'il y a un système de suivi de toutes les demandes. Toutes ces demandes sont intégrées en demandes d'évolution. Cela permet de constituer un projet seconde version pour l'avenir. Ce sont des choses qui sont techniquement réalisables mais qui sont trop structurantes aujourd'hui, dans le projet.

Hadrien Clouet fait 3 remarques, pour l'UNEF, quant à la note qui a été remise.

A propos des missions qui peuvent être exercées par les étudiants, la dernière concerne les activités liées à la recherche. Est-il possible d'avoir plus de précisions quant aux fonctions que peuvent exercer les vacataires dans les recherches ? Peuvent-ils être éventuellement associés aux travaux publiés ?

Il y a une crainte que les vacataires puissent permettre une recherche moins rétribuée. Quel est leur statut dans le cadre de la recherche ?

Lors des 3 interfaces présentées par l'outil, il est question des Directions de Sciences Po, au pluriel. Est-il possible d'avoir une précision ?

Ensuite, l'outil vient en appui de la procédure existante. La procédure non informatisée sera-t-elle toujours possible ?

Enfin, il fait une remarque sur la déclaration en ligne des heures de vacation effectuées. L'UNEF espère que cela permettra aux étudiants de ne plus être rémunérés en retard, comme cela a été le cas à Poitiers, avec 2 mois de retard dans les rémunérations. La déclaration en ligne acte-t-elle réellement un paiement dans les temps ?

Concernant l'activité dans les centres de recherche, Benjamin Dallet répond qu'en effet cette mission recouvre, à leur demande, un certain nombre d'activités, notamment de traduction ou d'événementiels. Pour plus de détails, il faudrait s'adresser directement aux centres de recherche en question.

Sur la procédure papier, il aurait tendance à dire que dans le cadre de cette dématérialisation et de cette numérisation de procédure, l'objectif est de normaliser et d'optimiser un certain nombre de process.

Il y a parfois des cas exceptionnels qui impliquent la nécessité d'un retour à une version papier. Par exemple, on peut très bien imaginer juridiquement qu'un bordereau, signé par l'étudiant vacataire et son responsable dans le cadre de sa mission, suffise à la DRH pour valoriser les heures suivies en paie. Ce n'est pas un problème et cela a été déjà expérimenté sur d'autres types de dématérialisation où, dans les premiers temps, il subsiste encore du papier.

De toute façon, la DRH garde de la souplesse sur ce point car cela reste une obligation d'accepter les différents fonctionnements. L'objectif est une optimisation du service, mais si un étudiant souhaite

conserver la version papier, cela reste possible. Simplement, il constatera rapidement que cela le dessert. Benjamin Dallet pense que la logique de dématérialisation des bordereaux de déclaration des heures suivies va optimiser le système, en termes de valorisation en paie.

Sur la question des directions de Sciences Po qui utilisent cette procédure, Sophie Delmotte dit que théoriquement elles peuvent toutes être amenées à recruter des étudiants vacataires. Mais, par expérience, il y a des directions qui sont plus utilisatrices que d'autres.

En premier, il y a la Direction des Ressources Documentaires qui recrute beaucoup (pour de la surveillance, du rangement...).

Ensuite il y a la Direction des Etudes et de la Scolarité ; c'est une très grande direction donc les missions sont très diverses (accueil administratif les jours d'inscription, accompagnement physique et scolaire d'étudiants handicapés, Sciences Po Avenir a besoin d'étudiants pour les forums et faire la promotion des formations...).

La DAIE a également beaucoup d'étudiants qui préparent les stages d'intégration, font de l'accueil pour les étudiants internationaux, tiennent des permanences d'information et d'orientation... Il y a en fait beaucoup de directions qui sont ou seront amenées à utiliser cet outil.

Benjamin Dallet cite des directions qui n'emploient jamais de vacataires ; c'est le cas par exemple de la DRH ou de la Direction financière.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010.

Robert Skippon tire son chapeau à la personne qui fait les comptes rendus ; c'est un travail sain mais en lisant ses remarques, il a vu qu'elles n'étaient pas très bien transmises.

Il y a une petite ambiguïté sur la page 11, vers la fin. L'avant-dernier paragraphe peut prêter à une petite confusion entre les cours en anglais et les cours d'anglais. Il lit : « *les gens qui donnent ces cours en anglais, qu'ils soient économistes, juristes ou autres, ne sont pas là pour enseigner l'anglais mais pour dispenser un sujet, et cela ne remplace ni un cours de langue ni un cours sur ce sujet* ». Ce n'est pas clair et il propose la modification suivante : il dirait « *Les gens qui donnent les cours en anglais, qu'ils soient économistes, juristes ou autres, ne sont pas là pour enseigner l'anglais mais pour dispenser un sujet, et cela ne remplace ni un cours de langue ni un cours à thème* ». Il propose de transformer la phrase suivante en : « *les cours à thème sur les sujets en dehors de l'enseignement de l'anglais proprement dit sont aussi aptes à aider les étudiants à prendre, etc.* ».

Julien Palomo propose que Robert Skippon puisse peut-être envoyer cette proposition de changement par mail.

Celui-ci est d'accord et demande s'il doit l'envoyer au preneur de notes ou à Julien Palomo.

Julien Palomo dit qu'il faut l'envoyer à Isabelle Bossard et lui-même.

Charlotte Joubert a deux modifications.

Page 4, lors de son intervention, le mot Mét est mal orthographié. Il s'agit d'un « M » majuscule, d'un « é » et d'un « t » minuscules. Ensuite, page 23, lorsqu'elle « *fait remarquer que quand elle était en première année, Monsieur Lallemain a proposé de faire une fois son cours en français, l'autre en anglais* » ; il s'agissait plutôt de Monsieur Wasmer, professeur de micro-économie.

Hadrien Clouet fait la remarque qu'à la page 18 est écrit qu'à l'UNEF, 53 % des élus ne sont pas pour un master sélectif. C'est faux, puisque 100 % des élus UNEF sont contre un master sélectif. En revanche, c'est 53 % des étudiants qui ont voté UNEF qui ne sont pas pour un master sélectif.

Hervé Crès ajoute que l'UNEF avait un programme qui proposait de nombreuses choses.

Louisa Acciari souhaite ajouter une modification à la page 25. Il y est écrit « *Charlotte Joubert fait remarquer qu'une promotion d'étudiants étrangers est coincée entre deux montants plus ou moins*

favorables... ». Elle précise que c'est elle qui a fait cette remarque et souhaite faire remplacer Charlotte Joubert par Louise Acciari.

Charlotte Joubert est d'accord avec cette remarque, et confirme que ce n'est pas elle qui l'a faite.

Daniel Mugerin a une demande de modification de la page 18, au dernier paragraphe. Il propose de renvoyer un texte, car il y a pas mal d'imprécisions par rapport à ce qu'il a dit. Il y a des choses qui sont juridiquement fausses. Haïti n'est pas un département français d'Amérique par exemple. Il enverra une correction de la page 18. Surtout, il ne parlait pas du tout de l'IDDRI, à la fin du premier paragraphe de la page suivante. Il parlait plutôt de l'AFD. Il enverra un texte corrigé.

Frédéric Puigserver ajoute non sans humour qu'Hervé Crès maintient bien, à la page 15, qu'il propose de revenir aux bonnes vieilles pratiques de Sciences Po où les étudiants travaillent dur.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric Puigserver demande s'il y a des sujets que les élus souhaitent voir inscrits à l'ordre du jour.

Louisa Acciari souhaite soulever le point du report, lors de la Commission paritaire du 8 mars, de l'élection des représentants à la Sous-commission des libertés politiques et syndicales. Elle ne sait plus les raisons de ce report et demande si cette élection va avoir lieu.

Frédéric Puigserver dit que ce point avait été inscrit à tort à l'ordre du jour. Il passe la parole à Julien Palomo qui connaît mieux ce point.

S'il a bien retracé les différentes discussions qui ont eu lieu ces 3 dernières années, Julien Palomo explique que le jour où une section disciplinaire est mise en place, ses prérogatives englobent celles de l'ancienne Sous-commission des Libertés politiques et syndicales. Maintenant qu'il y a une section disciplinaire, avoir un autre organe disciplinaire à l'intérieur de la Direction des Etudes paraît un peu redondant.

Louisa Acciari demande si une Sous-commission des libertés est un organe disciplinaire.

Littéralement, oui, pour Julien Palomo. Elle était saisie systématiquement pour cela, quand il y avait par exemple des troubles lors des élections du BDE. Effectivement, cette Sous-commission était l'étape intermédiaire avant la sanction.

Louisa Acciari dit que c'est plus spécifique à la vie associative, la section disciplinaire ne semble pas appropriée.

Pour Julien Palomo, maintenant qu'il y a un règlement de la vie étudiante, qui s'appelle règlement plutôt que charte (la charte était octroyée et renvoyait finalement à autre chose), le règlement met directement les choses dans les mains des conseils étudiants. A ce moment-là, on peut imaginer qu'un écart par rapport à ce règlement (aussi valable que le règlement de la scolarité par exemple) puisse assujettir le contrevenant à la section disciplinaire. La section disciplinaire finira par appliquer le règlement de la scolarité mais tout autre règlement est validé dans le cadre des conseils de Sciences Po.

Charlotte Joubert a un dernier point à soumettre pour le prochain ordre du jour de la Commission paritaire. Il y a eu un groupe de travail récent sur l'accréditation associative, qui s'est terminé sur une sorte de consensus entre les différentes organisations syndicales. Elle veut savoir si cela va être mis en place avant le début des vacances, étant donné que, techniquement, cela doit s'appliquer dès le début de l'année prochaine.

Julien Palomo le note pour la prochaine Commission paritaire. C'était prévu de toute façon.

Charlotte Joubert veut un complément d'information sur l'expertise juridique quant à la question du vote électronique, qui avait été proposée par Frédéric Puigserver.

Celui-ci répond que c'est un sujet dont il était question de reparler avec la Direction. Simplement, il y a, au Parlement, une proposition de loi qui est en cours de discussion et qui porte précisément sur cette question du vote électronique dans les établissements d'enseignement supérieur. Il croit qu'il serait bon de tenir compte de cette circonstance. Les chances d'aboutissement de cette proposition de loi sont encore mal mesurées aujourd'hui. Il lui semble qu'elle est examinée au Sénat. Il se peut que cette loi nouvelle ait un impact sur Sciences Po. Il ne serait pas inopportun d'attendre de voir comment ce débat évolue au Parlement, pour ensuite voir les conséquences à en tirer pour Sciences Po. Au fond, peut-être que Sciences Po sera saisi par une nouvelle loi et que l'habilitation sera donnée dans les conditions des universités. Ce n'est pas impossible.

Dans ces conditions, Julien Palomo se demande s'il est opportun de maintenir le groupe de travail organisé le 31 mai sur cette question.

Frédéric Puigserver pense que c'est comme les étudiants le veulent. Un certain nombre de questions peut être débattu en dehors du cadre législatif. Il y a notamment la question du système mixte, il la craint. Dans ces conditions, il y aurait un bureau de vote physique et, en même temps, la possibilité du vote électronique. Cela, sur le plan de l'administration, il n'est pas certain que ce soit une solution très praticable. Cela veut dire mettre à jour la liste des votants en temps réel. Il lui semble que cette réflexion peut être menée dans un groupe de travail, mais il signale qu'elle est également menée au Parlement actuellement. Il faut y veiller et attendre peut-être la réponse législative.

Louisa Acciari est plutôt d'avis d'attendre de voir ce qui se passe au niveau national, et d'en discuter ensuite.

Patrice Léger souhaite ajouter une question pratique. Pas mal d'étudiants ont demandé la date du calendrier définitif pour l'année prochaine, car il est nécessaire, sur le campus, d'avoir des informations à l'avance, notamment pour la réservation de billets d'avion. Il souhaite connaître le calendrier définitif.

Pascale Leclercq explique que le calendrier définitif est arrêté depuis un moment ; il est en ligne sur le site web. Toutes les informations nécessaires s'y trouvent.

Frédéric Puigserver remercie les membres de la Commission paritaire.

La séance est levée à 20h05.